



Mairie de Meillac

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Meillac, du 24 février 2017 au 27 mars 2017 17h30 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Yves-Hubert GUENIOT, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête, du 24 février 2017 au 27 mars 2017 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30,
- vendredi de 14 heures à 17 heures 30,
- samedis 4 mars et 18 mars de 9 heures à 12 heures,
- et pendant les permanences de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie (1 Place de la mairie – 35270 MEILLAC) ou par courriel à l'adresse suivante mairie.meillac@orange.fr en indiquant en objet du courriel « Observations PLU pour commissaire enquêteur ». Les observations par courrier, par courriel devront être arrivées à la mairie de Meillac avant la fin de l'enquête publique lundi 27 mars 2017 17 heures 30. Le dossier pourra être consulté en mairie sur un poste informatique en libre accès aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Meillac dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.meillac.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Meillac pour recevoir observations, propositions et contre-propositions écrites et orales les jours et horaires suivants :

- le vendredi 24 février 2017 de 9 heures à 12 heures 30,
- le jeudi 9 mars 2017 de 14 heures à 17 heures 30,
- le samedi 18 mars 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 27 mars 2017 de 14 heures à 17 heures 30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Meillac et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet www.meillac.fr

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Meillac.

Le Maire, Georges DUMAS

Affiché le 7 février 2017

